

MAIRIE DE PRATO DI GIOVELLINA

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2016

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le samedi 23 janvier à 10 heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur José SIMONI.

Nombre de conseillers:

En exercice: 7
Présents: 6
Absent : 1
Absent représenté : 0
Votants: 6

Conseillers présents:

José SIMONI
Pasquin NASICA
Joseph NASICA
Josette GRAZIANI
Pierre NASICA
Raymond Colombani

DATE D’AFFICHAGE 23/01/2016

Conseillers absents: Paul-Marc ROLLES

Le secrétaire désigné était: Pasquin NASICA

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Créances irrécouvrables**
 - 2 - Prolongation du délai d'exécution des travaux d'eau potable**
 - 3 - Amnistie des prisonniers politiques corse**
 - 4 - Point sur les travaux d'eau potable**
 - 5 - projet d'extension du cimetière**
 - 6 - Déboisement**
 - 7 - Questions diverses**
-

1 – Créance irrécouvrables

Le maire présente au Conseil l'état des créances irrécouvrables transmis par la trésorerie. Il fait apparaître une somme de 1560 € que la commune doit donc rembourser car ces sommes étaient inscrites dans ses budgets antérieurs. Il s'agit d'impayés concernant principalement les ordures ménagères ou l'eau potable. Ces impayés étant anciens (antérieur à 2008) il est impossible d'intenter des recours aujourd'hui.

Le conseil demande au maire d'être vigilant concernant les futurs impayés. Le maire rappelle que le Conseil Municipal a voté une délibération spéciale en 2014 pour autoriser la trésorerie à procéder à des saisies sur compte.

Délibération n° 23-01-2016-1 votée à l'unanimité

2 - Prolongation du délai d'exécution des travaux d'eau potable

Les travaux de génie civil et de fontainerie et automatismes ont pris beaucoup de retard car les ordres de début des travaux ont été signés fin juin. Les travaux ont dû être interrompus en juillet et août car il n'était pas envisageable de vider les réservoirs en cette période.

Le maire demande donc au conseil municipal de prolonger les travaux jusqu'au 31 janvier 2016.

Délibération n° 23-01-2016-2 votée à l'unanimité

3 - Amnistie des prisonniers politiques corses

MAIRIE DE PRATO DI GIOVELLINA

Le maire présente au conseil municipal un projet de délibération concernant l'amnistie des prisonniers politiques corses. Le conseil dans son ensemble jugeant que la situation s'est nettement améliorée depuis que la FLNC a renoncé à la violence propose que l'état fasse également un effort en

accordant une amnistie à tous les prisonniers condamnés pour des actes en relation avec le contexte politique en corse.

Délibération n° 23-01-2016-3 votée à l'unanimité

4 - Point sur les travaux d'eau potable

Le maire indique que les travaux concernant l'eau potable sont quasiment terminés. Ces travaux ont permis de moderniser sensiblement nos installations, de créer des périmètres de protection autour des captages et forages d'eau potable, de renforcer l'étanchéité des réservoirs et de permettre de réalimenter Prato Soprano depuis Prato Mezzo par un système de pompes.

Le maire indique d'autre part que le projet concernant l'assainissement est totalement bouclé et que nous sommes en attente du financement que nous espérons obtenir courant 2016.

5 - Projet d'extension du cimetière

Le maire fait part au Conseil de son intention d'acquérir la parcelle contiguë au cimetière afin de permettre l'agrandissement du cimetière. Le Conseil donne son accord sur ce projet et demande au maire de contacter le propriétaire afin de connaître ses intentions.

6 - Déboisement

Le maire fait part au conseil de son intention de faire déboiser le bord de route des parcelles communales situées après l'embranchement de Prato Soprano en direction de Popolasca. Le Conseil pense qu'il faudrait que cela soit fait dans les règles et propose de vendre des coupes de bois. Affaire à suivre.

7- Questions diverses :

Josette GRAZIANI dénonce le nombre impressionnant de déjections de chiens dans les chemins. Elle note également que les portails sont de plus en plus souvent mal refermés. Elle demande au maire de rappeler aux possesseurs de chiens ou (chat) en liberté, qu'ils doivent procéder régulièrement au ramassage des déjections.

La séance est levée à 12h00 – Le maire propose de se rendre au restaurant à Popolasca pour le repas annuel du conseil municipal.

Rédacteur : LE MAIRE